



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2025

- Date de convocation : 31 janvier 2025
- Date d'affichage : 31 janvier 2025
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 16**
- **Votants : 22**
- **Pouvoir : 6**

L'An deux mille vingt-cinq, le six février à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente et un janvier 2025 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Eric THERRY Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE et M. Jacques LETELLIER, Adjoint au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET et M. Michel BRAULT Conseillers Municipaux en exercice.

Pouvoirs : Mme Sandrine BONNETAIN donne pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE, M. Franck LAGNIAUX donne pouvoir à M. Eric THERRY, Mme Karen RIAND donne pouvoir à M. Henri POIRIER, Mme Emmanuelle PONCHANT donne pouvoir à Mme Paule LAMOTTE, M. Jonathan ALLONGE donne pouvoir à M. Jacques LETELLIER, et M. Thierry BOLLER donne pouvoir à M. Michel BRAULT.

Absent non excusé : Mme Sandrine LENTZ.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PESLERBE.

DÉLIBÉRATION N°03/7.3 – AUTORISATION DES EMPRUNTS - DOMAINE DE LA MOISSETTE

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu la préparation budgétaire du budget primitif 2025 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent recourir à l'emprunt pour financer des investissements ;

Considérant le besoin de financement pour la réalisation des travaux du domaine de la Moissette ;

Considérant la consultation auprès des établissements bancaires ;

Considérant le montant des emprunts s'élevant à 1 200 000 € et 700 000 € pour un total de 1 900 000 € ;

Considérant que le financement du Crédit Agricole s'avère être le plus avantageux, qu'en effet cet établissement propose de réactualiser le contrat en cas de baisse du taux et ce, tant que l'appels de fonds n'a pas été sollicité ;

Considérant le taux actuel de l'emprunt est de 3,53% sur une durée de 25 ans ;

Considérant les modalités de déblocage des fonds comme suit :

- Base de calcul des intérêts : 360/360,
- Périodicité : trimestrielle, semestrielle ou annuelle au choix de l'emprunteur,
- Amortissement sur la somme réservé 3, 6 ou 12 mois après le 1^{er} tirage selon la périodicité choisie et paiement des intérêts sur les sommes débloquées,
- Mode d'amortissement : constant du capital ou progressif (échéances constantes),

- Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, minimum 20% du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité de 6 mois d'intérêts,
- Classification Gissler : 1A

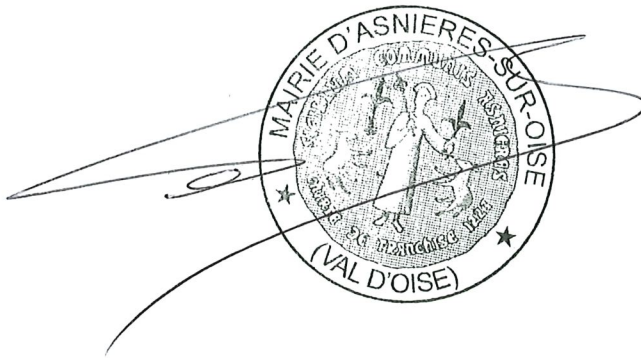
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le montant des emprunts s'élevant à 1 200 000 € et 700 000 € soit un total de 1 900 000 € ;

Approuve l'emprunt auprès du Crédit Agricole avec un taux de 3,53% sur une durée de 25 ans et les modalités de déblocage des fonds

Autorise le Maire ou un Adjoint à signer le ou les documents nécessaires pour les emprunts et négocier librement les conditions financières des prêts (taux, durée, périodicité) avec l'établissement bancaire, pour un montant total de 1 900 000 € (1 200 000 € et 700 000 €).

Le Maire,



La secrétaire,